



## **PROCÈS-VERBAL De séance du conseil municipal Du 20 juin 2025**

Le conseil municipal de la commune de VILLE-SAINT-JACQUES dûment convoqué, le 17 juin 2025, s'est réuni le 20 juin 2025 à 20h00, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PERADON, maire.

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 15      Présents : 11      Votants : 14 (3 pouvoirs)

### **Date de la convocation :**

Le mardi 17 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 juin 2025 à 20h00

Le conseil municipal de VILLE-SAINT-JACQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur PERADON Philippe, le maire.

### **Étaient présents :**

M. PERADON Philippe, Mme ALVES Lise, Mme BERNARD Léone, Mme CRASSON Sybille, M. DEMANGE Jean, Mme De VIGNERAL Elisabeth, Mme KESSEN Cécile, M. LEFEVRE Vincent, Mme LE TRON Marion, M. MALDINEZ Alain, Mme THONIARD Claudine

### **Étaient absents représentés :**

M GOUBIN Patrick représenté par PERADON Philippe  
M DUVAL Patrick représenté par CRASSON Sybille  
Mme HAYE Vanessa représentée par ALVES Lise

### **Étaient absent :**

M VINCENT Maximilien

**Secrétaire :** M. DEMANGE Jean

## INFORMATIONS DIVERSES (non exhaustif)

### Les Affaires communales :

#### Les commissions et autres thématiques

##### Cadre de vie :

- Embauche d'un nouveau contrat d'un agent d'entretien en contrat PEC 35h avec 26h subventionnées à 30% d'aides sur le SMIC brut avec pour objectif la poursuite de l'amélioration des espaces extérieurs – Début mi -avril
- Premiers effets visibles :
  - o Reprise de l'entretien des trottoirs –
  - o Tailles réalisées dans les temps –
  - o Début du fleurissement

Aménagement des massifs en retard à prévoir rapidement.

- Installation des bornes biodéchets effectuée par le Sirmotom – Utilisation très faible à ce jour ...Communication à prévoir ou changement de place (école ?)
- Décorations de Noel : Contact pris avec une société et chiffrage en cours pour bénéficier des tarifs de fin de saison.
- Arrêté de fermeture du local technique fibre effectif et réalisation du système de fermeture en interne : plus de soucis d'ouverture ou de propreté depuis.

##### Travaux et entretien :

###### Voirie :

- Travaux de la place de l'église – Entre le 15 et 30 juillet
- Rue du puits goury : Travaux de canalisation des eaux de pluie à prévoir

**Chaudières** : Remplacement de la chaudière du bar/tabac effectué  
Remplacement de la chaudière mairie à venir

###### Bar Tabac :

- Renouvellement du bail signé
- Demande de subvention snacking en cours d'instruction

###### Sport :

- Rencontre avec le Directeur Département des Sports :
  - o Accord pour le financement d'un terrain de basket à 3 (montant max 15 000€)

- Accompagnement du Département et l'Agence Nationale du sport sur un projet plus global de l'aménagement du terrain sportif. (avec la participation du conseil des jeunes)
- Modification de l'emplacement des buts va être réalisé par l'association sportive pour permettre l'installation du tir à l'arc.
- Emplacement des jeux pour enfants à repenser pour gagner de l'espace et prévoir des aménagements sportifs potentiel.
- Accord obtenu avec la société Jean Lefevre pour le don d'un abri de chantier qui pourra abriter le matériel du foot et du tir à l'arc sur le stade

### Associations :

- Fête du 12 juillet : feu d'artifice pris en charge et tiré par la mairie
- Réunion des associations à prévoir avant fin juin pour le projet de fête de village de septembre.

### Patrimoine et mémoire :

- Mémoire : Poursuite du projet de rédaction d'un fascicule sur l'histoire du village
- Reportage de France 3 et de M6 sur l'école de porte-drapeaux à l'occasion de la cérémonie du 8 mai. Fréquentation des cérémonies en hausse.
- Présence de nos jeunes porte-drapeaux dans les communes voisines (Dormelles, Villecerf et Moret)

### Equipe jeune :

- Parrainage de la télé communale par Jean-François Robinet, l'un des pionniers des journaux télévisés et premier présentateur du 20h de TF1, qu'il a présenté pendant une vingtaine d'années.
- Implication dans le jumelage et dans le réaménagement du terrain de sport
- réflexion conseil des jeunes à finaliser

### CCAS :

Mise en place d'un partenariat avec les petits frères des pauvres. Ville saint Jacques est l'une des deux communes retenues pour l'installation annuelle de la baraque à frat

- Lancement réussi après 2 après-midi réalisés (bien-être et loto)

### Projet de fêtes de village le 20 et 21 septembre :

Fête du sport (village olympique du département)

Accueil d'une délégation polonaise (300 ans de la rencontre entre Louis XV et Marie Leszczyńska)

VOIR PROGRAMME EN ANNEXE

## **Fonctionnement interne**

### Ouverture d'un poste de stagiairisation : Assistante du Maire :

Fin des contrats PEC

Ouverture du poste à partir du 1<sup>er</sup> mai

### Mi-temps thérapeutique : secrétaire générale de mairie

Mi-temps thérapeutique prolongé pour 9 mois

Achat d'un bureau adapté

*A prévoir : réaménagement de l'entrée de Mairie (plus chaleureux et plus convivial)*

## **DELIBERATIONS**

### **1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent**

Le procès-verbal de la séance du 01 avril 2025 est adopté, à l'unanimité des conseillers municipaux présents ou représentés.

### **2- Délibération 15/2025 : Compétence traitement – Convention de mise à disposition des parcelles cadastrées section B N°556-558 par la commune au profit du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIDASS)**

Considérant l'exposé du motif ci-après :

Conformément au plan géomètre définissant l'emprise de l'enceinte de la nouvelle Station de Traitement des Eaux Usées de la commune, il convient d'acter par convention les modalités de mise à disposition des parcelles cadastrées section B numéros 556 et 558.

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des présents ou représentés, AUTORISE le maire à signer ladite convention

### **3 - Délibération 16/2025 : Portant répartition des sièges des conseillers communautaires pour le renouvellement général de 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2541-12 et L5211-6-1,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la circulaire du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 27 février 2019 portant reconstitution de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,  
Vu la délibération n°2025-24 du conseil communautaire de Moret Seine & Loing portant répartition des sièges pour le renouvellement général de 2026,

**Considérant ce qui suit :**

Conformément au VII de l'article L5211-6-1 du Code général des Collectivités Territoriales, les EPCI à fiscalité propre doivent délibérer pour calculer le nombre de siège ainsi que la répartition des conseillers communautaires au plus tard le 31 août de l'année précédant le renouvellement général.

Par une délibération en date du 8 avril 2025, les élus communautaires approuvent l'accord local fixant le nombre de conseillers communautaires à 51. Afin d'entériner la répartition, les conseils municipaux de chaque commune membre doivent délibérer dans le sens de l'accord local avant le 31 août 2025. Dès lors que la majorité qualifiée des conseils municipaux se prononcent positivement à l'accord local, le préfet constate par arrêté, au plus tard le 31 octobre, la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes à l'issue du renouvellement général de 2026.

L'accord local présenté a recensé une unanimité de vote des élus communautaires, lui conférant une légitimité conséquente dans la mesure où il acquiert un caractère représentatif. La répartition de droit commun n'apparaissant pas satisfaisante, il convient de se positionner sur l'accord local.

Par conséquent, en vue, notamment, des éléments précités, le conseil municipal ne peut que se prononcer favorablement à l'adoption de l'accord local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés, DÉCIDE d'approuver le nombre et la répartition des conseillers communautaires, à compter du renouvellement général de 2026, la répartition se fera comme suit :

Commune	Répartition
Moret-Loing-et-Orvanne	16
Champagne-sur-Seine	8
Thomery	4
Saint-Mammès	4
Montigny-sur-Loing	3
Vernou-la-Celle-sur-Seine	3
Villemaréchal	2
Genevraye	1
Ville-Saint-Jacques	1
Dormelles	1
Villemer	1
Villecerf	1
Nanteau-sur-Lunain	1
Nonville	1
Flagy	1
Paley	1
Remauville	1
Treuzy-Levelay	1

Fin de réunion à 20H30

Le secrétaire  
Jean DEMANGE

Le maire  
Philippe PERADON